

20 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 20 décembre 2002.](#)

Contrat de consultance informatique pour la police intégrée

Sur proposition de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé la prolongation d'un contrat de consultance (*) informatique au profit de la police intégrée.

Sur proposition de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé la prolongation d'un contrat de consultance (*) informatique au profit de la police intégrée.

Il s'agit de la prolongation, jusqu'à la fin 2003, d'un contrat de développement et de mise en oeuvre d'un outil de gestion du personnel et de gestion logistique. Ce logiciel standard est unique à toutes les zones de police. Cette prolongation de contrat a été conclue avec la firme CSC selon la procédure négociée sans publicité. Pour 2003, il porte sur un montant de 2.049.044 euros, hors TVA. (*) dossier n° DMA 2002 R3 674

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe